

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 2268

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« médicalisée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La médecine est faite pour soigner ou soulager, pas pour tuer, y compris quand cela est demandé par le patient.